



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exportations

Question écrite n° 6371

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir du secteur viticole en matière d'exportations, suite à la décision prise par le Gouvernement pour le budget de 1998 de baisser de 23 % les crédits de la SOPEXA, touchant ainsi les actions de promotion des produits agro-alimentaires. En effet, la filière viticole, avec 31 milliards de francs d'excédent en 1996 et 800 000 emplois directs ou connexes, apporte une contribution importante à notre économie nationale et locale et dispose encore d'une marge importante de croissance. Les professionnels de ce secteur insistent sur la nécessité de renforcer les moyens de promotion collective des vins sur les marchés extérieurs. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour aider l'Office national interprofessionnel des vins à accéder aux nouveaux marchés à l'export.

Texte de la réponse

Le secteur des vins et spiritueux représente, avec 26 milliards de francs de solde positif en 1996, le premier poste des exportations du secteur agro-alimentaire français. Les marchés correspondant au secteur des vins, ouverts et très concurrentiels, ont fait l'objet en 1997 d'une étude de filière menée à la demande du ministère de l'agriculture et de la pêche par la SOPEXA, avec le concours du centre français du commerce extérieur, pour établir une stratégie de promotion collective à l'export, car la France détient 40 à 50 % des parts de marché des vins tranquilles, et souhaite conserver et améliorer sa place sur les marchés internationaux. Dans ces conditions, le budget 1998 de l'ONIVINS prévoit, en dépit d'un contexte budgétaire très serré, de renforcer les actions de promotion collective, dont la ligne passe de 52 millions de francs dans le budget primitif de 1997 à 62 millions de francs dans le budget primitif de 1998. En ce qui concerne la SOPEXA, l'audit actuel mené conjointement par l'inspection générale des finances et l'inspection générale de l'agriculture permettra de dégager les priorités du « contrat d'objectif » que le président et le directeur général de la SOPEXA devront présenter au ministre de l'agriculture et de la pêche. Le secteur des vins aura, dans ce cadre, la place qui lui revient.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6371

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4008

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 543